



Peut-on passer d'un accident de service à un congé de maladie ord

Par **artistsam**, le **30/11/2010** à **17:12**

Bonjour,

je sollicite de votre bienveillance de vouloir bien m'apporter votre aide car je n'en peux plus. J'ai eu un accident de service le 13 janvier 2009, attestation faite je suis placé en accident de service. Pendant un an, plusieurs expertises qui concluent que lésion au niveau du tendon rotulien et une intervention chirurgicale à prévoir. Une nouvelle expertise faite le 8 février 2010 et là l'expert me consolide alors que je ne suis pas consolidé et que l'opération n'a pas eu lieu. Donc je fais une contre expertise qui établie en effet que je ne suis pas consolidé. Je fais parvenir la contre expertise a mon employeur: (mairie) qui me place en maladie ordinaire et plus en accident de service??

Je ne sais plus quoi faire, je me retrouve dans une situation ou je perçoit plus qu'un demi traitement de salaire, mes soins sont à ma charge et ne peux pas me faire opérer car problème d'argent:(9 mois en demi-traitement).

Je ne comprends pas peut-on passer d'un accident de service à une maladie ordinaire alors que je n'ai pas repris mes fonctions et que m'on etat est toujours pas consolidé, j'attends toujours pour me faire opérer? aidez moi svp